



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2023

Comité
PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

5

Les projets de développement

- ▶ Présentation des 4 Appels d'Offres Spécifiques en Pays de la Loire
- ▶ Bilan des formations PCAE dans le cadre de la démarche de progrès
- ▶ AOS « Changement climatique » simplifié
- ▶ AOS « Bien-être et efficacité au travail » simplifié et prolongé d'une année
- ▶ AOS « Dialogue sociétal » : Clap de fin
- ▶ Construction de l'AOS « Cultivons l'eau pour aujourd'hui et demain »

13

Les conseils et échanges avec nos partenaires

- ▶ Séminaire des élus de la délégation Ouest
- ▶ Lancement de l'accompagnement individualisé : un déploiement réussi
- ▶ Réunions départementales 2023 : le comité Pays de la Loire à l'écoute de ses partenaires
- ▶ Tableau de bord des formations réglementées en délégation Ouest

18

Les chiffres clés 2023 et nos partenariats

- ▶ Les chiffres clés : contributeurs-trices, activité formation, financements
- ▶ Partenariat financier : FEADER
- ▶ Partenariat avec la Coopération Agricole Ouest : 3ème convention conclue entre VIVEA et LCAO



ÉDITO

L'activité formation des responsables d'exploitation agricoles financée par VIVEA, a connu une progression sur 2023, portée par les formations obligatoires concernant les référents bien-être animal et le renouvellement du certiphyto. Elle s'explique aussi par un taux d'annulation en baisse.

La région Pays de la Loire atteint un des meilleurs taux d'accès avec 30% des bénéficiaires, largement au-dessus de la moyenne nationale qui est proche de 22%.

Des moyens supplémentaires ont été mis en œuvre pour la mobilisation du public et ont probablement contribué à ce bon résultat. Un atelier avec nos partenaires en réunion départementale a permis d'échanger sur les moyens de mobilisation. Les services techniques de VIVEA ont mis des moyens sur des actions de communication directes avec l'envoi de mailings ciblés à nos contributeurs.

Le taux de renouvellement (part des bénéficiaires 2023 non formés en 2021 et 2022) atteint 37 %.

Le comité Pays de la Loire a également revu ses appels d'offres spécifiques afin de les rendre plus accessibles, en simplifiant les critères requis pour les formations sur le changement climatique et le bien-être et l'efficacité au travail.

L'année 2023 a également été marquée par la construction d'un nouveau projet de développement lié à l'enjeu majeur de la préservation de la ressource en eau en Pays de la Loire. L'appel d'offre spécifique « cultivons l'eau pour aujourd'hui et pour demain » a été lancé début 2024.

Cet objectif de renouvellement de la politique formation au plus près des grands enjeux agricoles se poursuit en 2024 avec la consultation de nos partenaires et le travail en comités de pilotage de nos élus sur les questions du renouvellement des générations, de la gestion des ressources humaines et de la réduction de l'empreinte carbone.

Philippe BAFFREAU

Président du comité VIVEA des Pays de la Loire

Organisation

Une équipe d'élus mandatés
au comité régional Pays de la Loire

Des organisations syndicales agricoles représentatives

FRSEA

Isabelle BARAT - Guy GARNIER
Patricia MAUSSION - Denis PINEAU

1 siège restant à désigner

Suppléante : Christine VERLEUR

JA

Alexia CANTIN

CONFEDERATION PAYSANNE

André-Marie ROCHARD

1 siège restant à désigner

COORDINATION RURALE

Loïc CRESPIEN - Catherine JOLIVET-MORIN

Des organisations syndicales agricoles représentatives

APCA

Pierre DEBOSQUE - Olivier LEBERT
Anita PROUTEAU

Suppléant : François BEAUPERE

CNMCCA

Nathalie BESSONNEAU - Damien MARTINEAU
Françoise POTIER

Des représentants départementaux

Vendée - Philippe BAFFREAU - suppléante : Carine BOUANCHEAU

Mayenne - Benoit FAUCON - suppléante : Pascale LIVENAIS

Maine et Loire - Yannick FORESTIER - suppléant : Denis LAIZE

Sarthe - 1 siège restant à désigner - suppléant : Benoit VERITE

Loire Atlantique - 1 siège restant à désigner

un représentant des EDT et de l'UNEP en cours de désignation

L'équipe technique pour les Pays de la Loire

Déléguée : Bernadette VERDIER, b.verdier@vivea.fr

Conseillères :

Véronique MONTABRIE (44-85), v.montabrie@vivea.fr

Chrystelle LEFEUVRE (49-53), c.lefeuvre@vivea.fr

Morgane HUSSON (72), m.husson@vivea.fr

Assistante : Véronique DURAND, v.durand@vivea.fr

Contact Délégation Ouest : 02 41 21 11 34, contactouest@vivea.fr



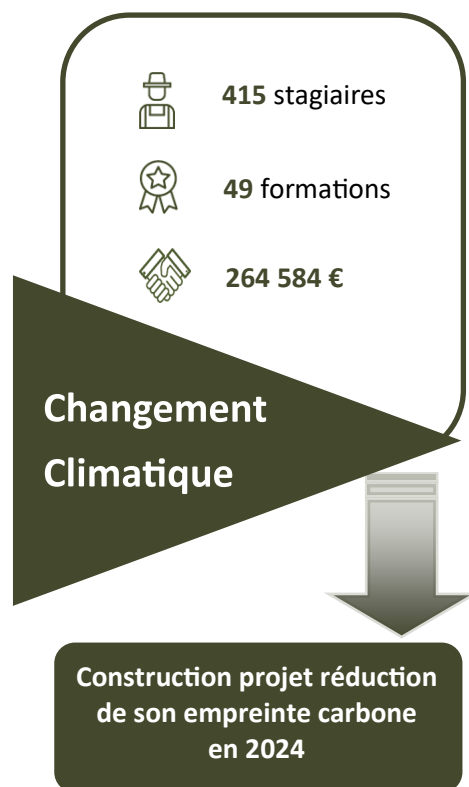
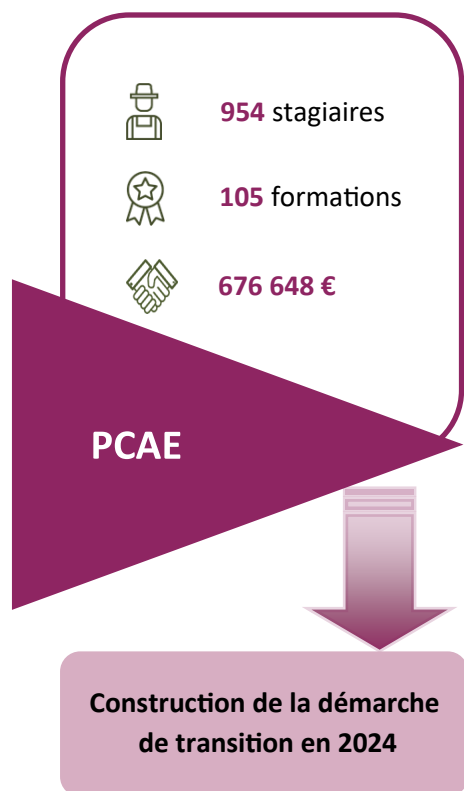


Les projets de développement

- ▶ Présentation des 4 Appels d'Offres Spécifiques en Pays de la Loire
- ▶ Bilan des formations PCAE dans le cadre de la démarche de progrès
- ▶ AOS « Changement climatique » simplifié
- ▶ AOS « Bien-être et efficacité au travail » simplifié et prolongé d'une année
- ▶ AOS « Dialogue sociétal » : Clap de fin
- ▶ Construction de l'AOS « Cultivons l'eau pour aujourd'hui et demain »

4 Appels d'Offres Spécifiques En Pays de la Loire

Les réalisations en 2023 :

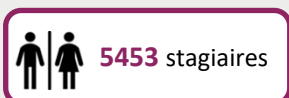


Bilan des formations PCAE dans le cadre de la démarche de progrès



CE PROJET EST CO-FINANÇÉ PAR LA RÉGION
ET LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL.
L'EUROPE INVESTIT POUR LES ZONES RURALES.

Un bilan 2019-2023 très positif



L'offre de formation a été portée par une vingtaine d'organismes de formation.

Depuis 2019, l'obtention des aides PCAE (aide à l'investissement) du conseil régional était conditionnée par une démarche de progrès qui incluait une formation obligatoire avec un temps collectif et un temps de transfert des acquis qui devait déboucher sur un plan d'actions. 2023 est l'année de fin de ce dispositif.

La démarche de transition succède à la démarche de progrès à partir de 2024

La région souhaite élargir la formation obligatoire pour les demandeurs d'aide. A partir de 2024, elle concerne toujours les aides à l'investissement et s'élargit aux aides à la transformation à la ferme et à la DJA. La formation collective doit être suivie d'un temps d'accompagnement individualisé au cours duquel le formateur l'aide à cheminer pour résoudre un problème de son exploitation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les formations devront être conçues dans une approche conforme aux thématiques du développement durable des priorités 1 à 4 de l'appel d'offre VIVEA avec deux entrées :

- S'interroger globalement sur sa stratégie d'exploitation ou sur sa gestion, ou sur un élément déterminant de son système,
- Aborder plus spécifiquement, un sujet technique innovant, alternatif, multi-performant ou une pratique, ou un mode de gestion impactant le système d'exploitation.

La ou les thématiques traitées devront être mises en perspective obligatoirement avec au minimum deux des trois piliers du développement durable : économique, environnemental, social et/ou sociétal.

Les formations relevant du dispositif « fermes bas carbone » et des MAEC peuvent relever de ce cahier des charges.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les actions de formations visées dans le cadre de ce cahier des charges devront compter un temps collectif (14h minimum) obligatoirement complété d'un temps d'accompagnement individualisé de 2h minimum et 3h maximum. Le formateur réalisant l'AI doit être référencé par VIVEA. Il doit avoir été présent à au moins 7h du temps collectif.

À RETENIR

- Période de réalisation : Du 02/02/2024 au 31/03/2025
- Publics : Contributeurs VIVEA des Pays de la Loire bénéficiaires des aides de la région concernée
- Prix d'achat et prise en charge plafond : prix du domaine de compétence concerné et 45 €TTC par heure/stagiaire pour les projets relevant d'AOS
- Gratuité obligatoire
- Les projets relevant d'un AOS sont éligibles et devront comporter en tête du titre le sigle demandé pour l'AOS concerné.

Véronique MONTABRIE,
Conseillère VIVEA Délégation Ouest

AOS «Changement climatique» simplifié



Depuis 2019, le changement climatique est désormais devenu une problématique à traiter. La plupart des exploitations en sont conscientes. L'approche du sujet en formation a donc été révisée.

Un bilan quantitatif 2019-2023 très positif

 **410** formations

 **3639** stagiaires

L'offre de formation a été portée par une quinzaine d'organismes de formation. Plus de 150 formateurs ont suivi une formation de formateur spécifique sur le changement climatique.

Une simplification pour des formations plus opérationnelle

Après une phase de sensibilisation sur le sujet qui a duré 5 ans et qui incitait à intégrer un module sur le changement climatique dans des formations techniques, il était logique de réserver un tarif incitatif pour les formations qui abordent la connaissance des leviers d'adaptation et d'atténuation et leur mise en œuvre.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre à travers les évolutions passées et futures du climat les principaux phénomènes en jeu et leurs impacts sur l'activité agricole,
- Faire le lien entre les pratiques agricoles et le changement climatique et expliquer les mécanismes de jeu,
- Identifier des leviers d'adaptation ou d'atténuation en matière de techniques de production ou de modification de système,
- Analyser la faisabilité, les atouts et inconvénients de ces solutions et leurs conséquences sur l'activité,
- Être capable de développer quelques arguments pour communiquer sur sa contribution et/ou son adaptation du changement climatique .

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Utiliser des témoignages ou illustrations d'agriculteurs, des cas concrets,
- Faire co-construire les solutions d'adaptation ou d'atténuation,
- Eviter des attitudes culpabilisantes et développer une approche positive.

À RETENIR

- Période de réalisation : Du 02/01/2024 au 31/03/2025
- Publics : Contributeurs VIVEA des Pays de la Loire
- Durée de la formation : 14h minimum
- Prix d'achat plafond et prise en charge plafond : 45 €TTC par heure/stagiaire
- Les projets relevant de la démarche de transition devront être cochés sur le cahier des charges « Démarche de transition » et comporter « DT » et « AOS CC » en tête du titre.

Un bilan final de l'appel d'offre sera réalisé fin 2024. Une réflexion est déjà en cours pour poursuivre l'accompagnement des plans d'action qui contribuent à l'atténuation du changement climatique.

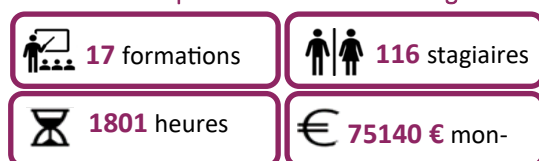
Véronique MONTABRIE
Conseillère VIVEA Délégation Ouest

AOS Bien-être et efficacité au travail simplifié et prolongé d'une année

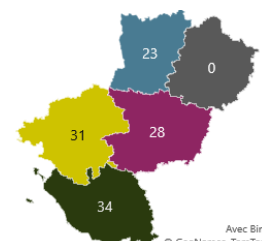


Après 3 années et au regard de l'enjeu toujours crucial, les élus du comité ont décidé de simplifier et prolonger d'une année supplémentaire cet appel d'offres spécifiques jusqu'au 31 décembre 2024.

Un bilan quantitatif 2020-2023 mitigé



Nombre de stagiaires par département



Bien qu'une dizaine d'organismes de formation se soient mobilisés sur le sujet, avec un taux d'annulation des formations à 51%, la mobilisation des stagiaires reste un challenge sur cette thématique.

Une simplification bien accueillie

Simplifier pour faciliter l'accès tout en permettant l'acquisition des compétences essentielles visées par l'appel d'offres, tel était l'objectif de la simplification pour 2023.

Les exigences concernant les modalités d'évaluation des stagiaires 6 mois après la formation, les modalités de recrutement direct et la durée minimum de traitement du premier axe ont été supprimées. La structuration en deux axes (Retrouver du bien-être au travail et mise en œuvre des solutions) a été entièrement révisée pour se recentrer sur seulement deux objectifs principaux : la prise conscience et la définition d'objectifs de progrès ou de mises en œuvre de pratiques.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation doit permettre aux participants de :

- Prendre conscience de sa situation au regard du bien-être et de l'efficacité au travail,
- Définir des objectifs de progrès ou mettre en œuvre des solutions pour améliorer son efficacité et son bien-être au travail.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Faciliter l'expression, rassurer et formaliser ce qui est difficile à dire et ce qui peut paraître abstrait,
- Renforcer la dynamique de groupe (réflexion collective, recherche de solutions à plusieurs),
- Guider l'analyse, approfondir une situation et pour constituer une démarche d'accompagnement.

À RETENIR

- Période de réalisation : Du 02/01/2024 au 31/03/2025
- Publics : Contributeurs VIVEA des Pays de la Loire
- Durée de la formation : 14h minimum
- Prix d'achat plafond : 60€ + PQF par heure/stagiaire et Prise en charge plafond : 45 € + PQF par heure/stagiaire

Un bilan final de l'appel d'offre sera réalisé fin 2024. Une réflexion est déjà en cours pour déployer un nouvel appel d'offre sur la « priorité 4 : Efficacité et bien être au travail » de notre appel d'offre permanent.

Morgane HUSSON
Conseillère VIVEA Délégation Ouest

AOS Dialogue sociétal : Clap de fin



Bilan quantitatif des 3 années de déploiement

L'appel d'offres « Dialogue sociétal » s'est terminé fin 2023 et a permis à 176 agricultrices et agriculteurs de bénéficier de formations leur permettant d'échanger, de témoigner positivement sur leurs métiers et leurs pratiques professionnelles au sein de la Société.

Un bilan qualitatif satisfaisant



L'impact de la formation sur les changements de pratique et de posture a été évalué par le biais d'enquêtes à froid réalisées par les organismes de formation auprès des stagiaires et ce 6 mois après la fin de formation. La formation a permis en totalité ou en partie à :

79% des stagiaires d'avoir une gestuelle et une posture adaptées à leurs interlocuteurs

70% des stagiaires de mieux gérer leur stress et de mieux réguler leurs émotions

91% des stagiaires de mieux appréhender et comprendre les interpellations et controverses

77% des stagiaires de témoigner et d'argumenter de manière claire et concise sur leurs métiers et leurs pratiques

80% des stagiaires d'adapter le vocabulaire en fonction des interlocuteurs

70% des stagiaires d'adopter une attitude d'écoute vis-à-vis de leurs interlocuteurs

Comment poursuivre l'accompagnement des agriculteurs en 2024 ?

VIVEA poursuit l'accompagnement et propose dans deux appels d'offres en cours d'accompagner les agriculteurs à travers, entre autres, les objectifs suivants :

1- AOS « Cultivons l'eau pour aujourd'hui et demain en Pays de la Loire » :

Être capable de développer quelques arguments pour communiquer sur sa contribution ou son adaptation à la problématique de l'eau.

2- AOS « Agriculture et Changement climatique » :

Être capable de développer quelques arguments pour communiquer sur sa contribution et/ou son adaptation au changement climatique.

Les formations au dialogue sociétal sont également possibles dans le cadre de notre appel d'offre permanent en priorité 1 et dans le domaine de compétences « communication ».

Christelle LEFEUVRE
Conseillère VIVEA Délégation Ouest

Construction de l'AOS :

« Cultivons l'eau pour aujourd'hui et demain »



2023 : Les élus du comité VIVEA Pays de la Loire travaillent au lancement d'un appel d'offres sur la gestion de l'eau en agriculture

Printemps 2023 : une réflexion s'engage autour des enjeux sur la gestion de l'eau en agriculture

Pilier de notre économie régionale avec 22500 exploitations et 68 % de la surface régionale dédiée à l'agriculture, les chefs d'entreprises agricoles sont confrontés à :

- Une variabilité importante des précipitations,
- Des épisodes de plus en plus importants d'étiages et de sécheresse,
- Une baisse des débits moyens annuels des cours d'eau et une hausse de la température de l'eau.

Un autre enjeu majeur dans notre région est celui de la qualité de l'eau, afin de sécuriser et d'améliorer l'accès à l'eau potable.

Quelles démarches de travail et quels acteurs rencontrés ?

Au printemps dernier, les organismes de formation ont été consultés lors de nos réunions départementales et le sujet de la gestion de l'eau en agriculture a été mentionné comme prioritaire. Le comité VIVEA a donc décidé à l'été 2023 de travailler au lancement d'un appel d'offres.

Pour travailler sur un référentiel compétences, nous avons rencontré de nombreux acteurs :

- Des agriculteurs toutes filières de production confondues,
- L'Agence de l'Eau, la DRAAF, la DREAL, La coopération agricole Ouest, des organismes de formations,
- Des animateurs de bassins versants,
- Des chargés de mission Environnement Eau de différentes structures (GAB 49, Chambre d'Agriculture de région).

Réunion de lancement de l'appel d'offres « Cultivons l'eau pour aujourd'hui et demain en Pays de La Loire » auprès des partenaires de VIVEA

Pour diffuser le plus largement possible l'appel d'offres, une réunion de lancement a eu lieu le 12 mars 2024 avec :

- Une intervention autour des problématiques Eau (sur les volets qualitatifs et quantitatifs) et dispositifs d'accompagnement des agriculteurs
- Des témoignages d'organismes de formation (Chambre d'Agriculture des Pays de La Loire et GAB 49) et de stagiaires
- La visite d'une exploitation maraîchère à Ste Gemmes sur Loire SCEA BEAUJEAN PRODUCTION avec l'intervention de Thibaut CHESNEAU sur la recherche de l'efficacité en matière de gestion de l'eau.



► Pour découvrir notre appel d'offres, rdv sur notre page régionale :

[AOS CULTIVONS L'EAU](#)
[POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN](#)

Chrystelle LEFEUVRE et Véronique MONTABRIE
Conseillères VIVEA Délégation Ouest

Construction de l'AOS : « Cultivons l'eau pour aujourd'hui et demain »



Interview Philippe BAFFREAU, Président du comité VIVEA Pays de la Loire



Philippe BAFFREAU,
Président du comité VIVEA
Pays de la Loire



Qu'est-ce qui a motivé le comité à lancer un nouveau projet de développement sur l'eau ?

Notre appel d'offre spécifique sur le changement climatique arrive à terme fin 2024. La gestion de l'eau reste un problème crucial en Pays de La Loire, région d'élevage, de cultures spécialisées et de maraîchage.


Quel besoin déterminant avez-vous identifié dans la phase de construction de ce projet ?

La rencontre d'acteurs clés et l'intervention de la DREAL au sein de notre comité de pilotage a permis d'atteindre un consensus concernant la nécessité d'aborder les 2 aspects en formation : la gestion qualitative et quantitative de l'eau.

Quel a été le rôle du comité de pilotage ?

Nous avons sélectionné les compétences prioritaires à acquérir à partir d'un référentiel construit par les conseillères avec nos partenaires. Notre choix s'est porté rapidement sur la connaissance du cycle de l'eau afin d'adapter son système et de mettre en place des leviers.

Propos recueillis par Chrystelle LEFEUVRE
Conseillère VIVEA Délégation Ouest



Les conseils et échanges avec nos partenaires

- ▶ Séminaire des élus de la délégation Ouest
- ▶ Lancement de l'accompagnement individualisé : un déploiement réussi
- ▶ Réunions départementales 2023 : le comité Pays de la Loire à l'écoute de ses partenaires
- ▶ Tableau de bord des formations réglementées en délégation Ouest

Séminaire des élus de la délégation Ouest



Séminaire des élus de la délégation Ouest

Séminaire des élus de la délégation Ouest : Un rendez-vous constructif entre convivialité et enjeux majeurs

Pour rompre le rythme des activités quotidiennes, il est essentiel de prendre le temps de se poser, de réfléchir et d'échanger. C'est dans cette optique que les élus des 3 régions de la délégation ont souhaité organiser un séminaire. Après l'émergence du projet en novembre 2022, la définition des thématiques au printemps, le Séminaire des élus de la délégation Ouest s'est tenu les 28 et 29 novembre 2023, au Relais de Misengrain à Noyant la Gravoyère. Un événement qui a réuni 16 élus autour de thématiques cruciales pour l'avenir de nos comités et de nos régions.

Objectifs clairs, ambitions partagées

Dès le départ, les objectifs du séminaire étaient clairs : se connaître, anticiper le renouvellement des comités, maîtriser les techniques de communication persuasives, et se projeter dans l'avenir de la formation professionnelle. Un programme dense, à l'image des enjeux qui nous attendent.

Échanges, partage et convivialité au menu

Le séminaire a débuté en douceur avec un café d'accueil, propice aux échanges informels et aux premières rencontres. Les présentations ont rapidement enchaîné, rythmées par l'enthousiasme des trois présidents.

Convaincre et renouveler : des thématiques cruciales

Cécile a animé la séance « persuader avec honnêteté ». Entre apports, exercices de mise en situation et réflexions sur nos actions futures, chacun a pu repartir avec une boîte à outils bien garnie pour convaincre ses futurs interlocuteurs.

Puis, Chrystelle et Morgane ont abordé le sujet du renouvellement des élus. Comment éviter les écueils, les pièges qui pourraient entraver notre action ? Des parades efficaces et des idées innovantes ont été évoquées, témoignant de la richesse de nos échanges.

Regards vers l'avenir : la formation professionnelle en lumière

Le lendemain matin, Mathieu Bauer nous a guidés à travers un panorama des innovations pédagogiques pour la formation professionnelle de demain. Les échanges ont permis d'identifier les innovations les plus prometteuses, ou audacieuses...

Évaluation constructive et perspectives prometteuses

Enfin, une évaluation franche mais constructive a clôturé notre séminaire. Entre points positifs relevés et pistes d'amélioration suggérées, chacun a pu exprimer librement son ressenti. Les propositions fusent déjà pour rendre nos futurs rendez-vous encore plus riches et dynamiques.

Conclusion : Ensemble vers de nouveaux horizons

En somme, ce Séminaire des élus de la délégation Ouest aura été le reflet de notre engagement commun pour l'avenir de nos comités et de nos régions. Entre convivialité, échanges fructueux et réflexions stratégiques, nous avons jeté les bases solides d'une collaboration renforcée et porteuse d'avenir.

Julien TUESTA,
Conseiller VIVEA Délégation Ouest

Lancement de l'accompagnement Individualisé : un déploiement réussi



Depuis son lancement le 1^{er} janvier 2023, l'accompagnement individualisé a cohabité avec le transfert des acquis. Cette nouvelle modalité est déjà un succès en Délégation Ouest.

Avec 107 formateurs référencés, 187 bénéficiaires, 26 demandes de financement et 14 organismes de formation mobilisés, la Délégation Ouest se hisse au premier rang dans la mise en place de cette nouvelle modalité individuelle.

Un parcours à forte valeur ajoutée,

Personnaliser le parcours pédagogique pour renforcer son efficacité et son attractivité, tel est l'objectif de l'accompagnement individualisé.

Cette modalité s'inscrit dans un parcours de formation comprenant des temps de formation collective et un temps individualisé pour répondre à la problématique professionnelle de chaque stagiaire en lien avec la thématique de la formation.

Proposer l'accompagnement individualisé

Vos conseillers restent à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans la mise en œuvre de cette nouvelle modalité.

Vous pouvez également consulter le [guide des modalités](#).

L'accompagnement individualisé a remplacé le transfert des acquis en janvier 2024.

Morgane HUSSON
Conseillère VIVEA Délégation Ouest

2023

Baromètre Accompagnement Individualisé en Délégation Ouest



Réunions départementales En 2023



Réunions Départementales 2023 : Le comité Pays de la Loire à l'écoute de ses partenaires

Comme chaque année, Le comité VIVEA des Pays de la Loire a organisé au niveau de chaque département des rencontres avec l'ensemble de ses partenaires.

Responsables professionnels et équipes techniques des organisations professionnelles agricoles, ont été conviés au printemps 2023 par nos élus représentants départementaux. Cet évènement annuel permet d'être à l'écoute des préoccupations, suggestions des partenaires de nos territoires pour être au plus près des besoins exprimés à l'échelle locale.

Des sujets d'échanges et de réflexion pour coconstruire : les leviers pour mieux mobiliser, la communication directe et les enjeux ciblés pouvant être accompagnés par la formation .

Les contributions ont été très riches et nous ont permis d'établir une synthèse régionale des propositions et idées nouvelles qui a été soumise au comité régional pour décisions. Un plan d'action a été mis en œuvre par l'équipe technique de VIVEA pour répondre aux demandes des partenaires.

Sur le volet mobilisation vers la formation :

- Renouvellement de la communication avec le service de remplacement,
- Campagnes de communication directes vers les contributeurs,
- Parution d'articles sur le droit à la formation dans la presse agricole généraliste et spécialisée,
- Rappel des droits à la formation auprès des établissements d'enseignement agricole,
- Mobilisation de l'offre de services VIVEA : Mise à disposition de listes d'intervenants sur demande et mise en réseau de prestataires de formation.

Sur le volet campagnes de communication directe :

Pour faire suite aux propositions des partenaires, les élus ont souhaité communiquer prioritairement pour la campagne automne hiver 2023-2024 sur :

- Les formations techniques et à destination agriculteurs qui ne se forment pas ou peu depuis deux ans
- Les formations à destination des viticulteurs,
- Les formations en gestion des ressources humaines

Sur le volet enjeux :

Le comité Régional VIVEA a décidé pour donner suite aux enjeux remontés par les partenaires de retenir trois thématiques et de lancer des comités de pilotage sur :

- La problématique de l'eau (volet quantitatif et qualitatif)
- La gestion des ressources humaines : attractivité, recrutement, management, fidélisation
- La transmission des entreprises agricoles.

Le COPIL Eau a permis le lancement début 2024 de l'AOS « Cultivons pour aujourd'hui et demain », les copils Gestion des ressources humaines et Transmission sont en cours.

Chrystelle LEFEUVRE
Conseillère VIVEA Délégation Ouest

Tableau de bord des formations réglementées



Les formations renouvellement certiphyto 2023 dans les trois régions de la délégation Ouest repartent à la hausse .

Nombre de stagiaires formations renouvellement certiphyto de 7h

Année	Bretagne	Centre Val de Loire	Pays de la Loire
2019	248	84	295
2020	2188	2442	3054
2021	2800	2061	4236
2022	1575	579	1210
2023	1810	1007	1705

Le décret du 9 avril 2024 précise que les détenteurs d'un certificat des catégories décideurs en entreprise non soumises à agrément (DENSEA) et décideurs en exploitation agricole (DEA) expirant entre le 10 avril 2024 et le 1er mai 2025 voit leur certificat prolongé d'un an.

Cette mesure risque de ramener à la baisse l'offre de formation en 2024.

Cependant les agriculteurs en agriculture biologique ou qualifiés HVE de niveau 3 n'étant pas concernés par l'obligation du CSP peuvent continuer à se former en 2024 pour le renouvellement de leur certificat.



Formations labellisées bien-être animal : les taux de réalisation par filières depuis 2022 à fin 2023.


	Pays de la Loire		
	Contributeurs	Bénéficiaires	Taux d'accès
Culture et élevage associés	4 384	540	12%
Élevage d'autres animaux	1 070	84	8%
Élevage d'autres bovins et de buffles	5 288	479	9%
Élevage de vaches laitières	7 911	559	7%
Élevage de porcins	774	299	39%
Élevage de volailles	2 393	1 255	52%
Élevage d'ovins et de caprins	816	40	5%
Total pour filières élevage formées	23 557	3 259	14%

	Centre Val de Loire		
	Contributeurs	Bénéficiaires	Taux d'accès
Culture et élevage associés	1 147	65	6%
Élevage d'autres animaux	654	17	3%
Élevage d'autres bovins et de buffles	741	32	4%
Élevage de vaches laitières	326	22	7%
Élevage de porcins	84	18	21%
Élevage de volailles	288	115	40%
Élevage d'ovins et de caprins	529	11	2%
Total pour filières élevage formées	4 090	280	7%

	Bretagne		
	Contributeurs	Bénéficiaires	Taux d'accès
Culture et élevage associés	4 692	631	13%
Élevage d'autres animaux	815	14	2%
Élevage d'autres bovins et de buffles	1 644	117	7%
Élevage de vaches laitières	9 609	681	7%
Élevage de porcins	2 171	1 003	46%
Élevage de volailles	2 049	1 002	49%
Élevage de chevaux et d'autres équidés	494	2	0%
Élevage d'ovins et de caprins	420	19	5%
Total pour filières élevage formées	21 924	3 469	16%

Dans les 3 régions de la délégation ouest, le taux d'accès aux formations labellisées bien-être animal est proche de 50% dans la filière volaille fin 2023. Cette formation a aussi mobilisé des stagiaires dans les filières non soumises à l'obligation de désigner un référent bien-être animal.

Véronique MONTABRIE
Conseillère VIVEA Délégation Ouest



Chiffres clés 2023 et nos partenaires

- ▶ Les chiffres clés : contributeurs-trices, activité formation, financements
- ▶ Partenariat financier : FEADER
- ▶ Partenariat avec la Coopération Agricole Ouest : 3ème convention conclue entre VIVEA et LCAO

Les chiffres clés 2023

En Pays de la Loire,



2 406 dossiers réalisés, **36 285** contributeurs,
17 446 stagiaires, **10 901** bénéficiaires



5 649 K Montant total financé
(VIVEA et Cofinancement)

30.7 € Prix moyen d'achat formation à
l'heure stagiaire (formations collectives)



30% taux d'accès à la formation

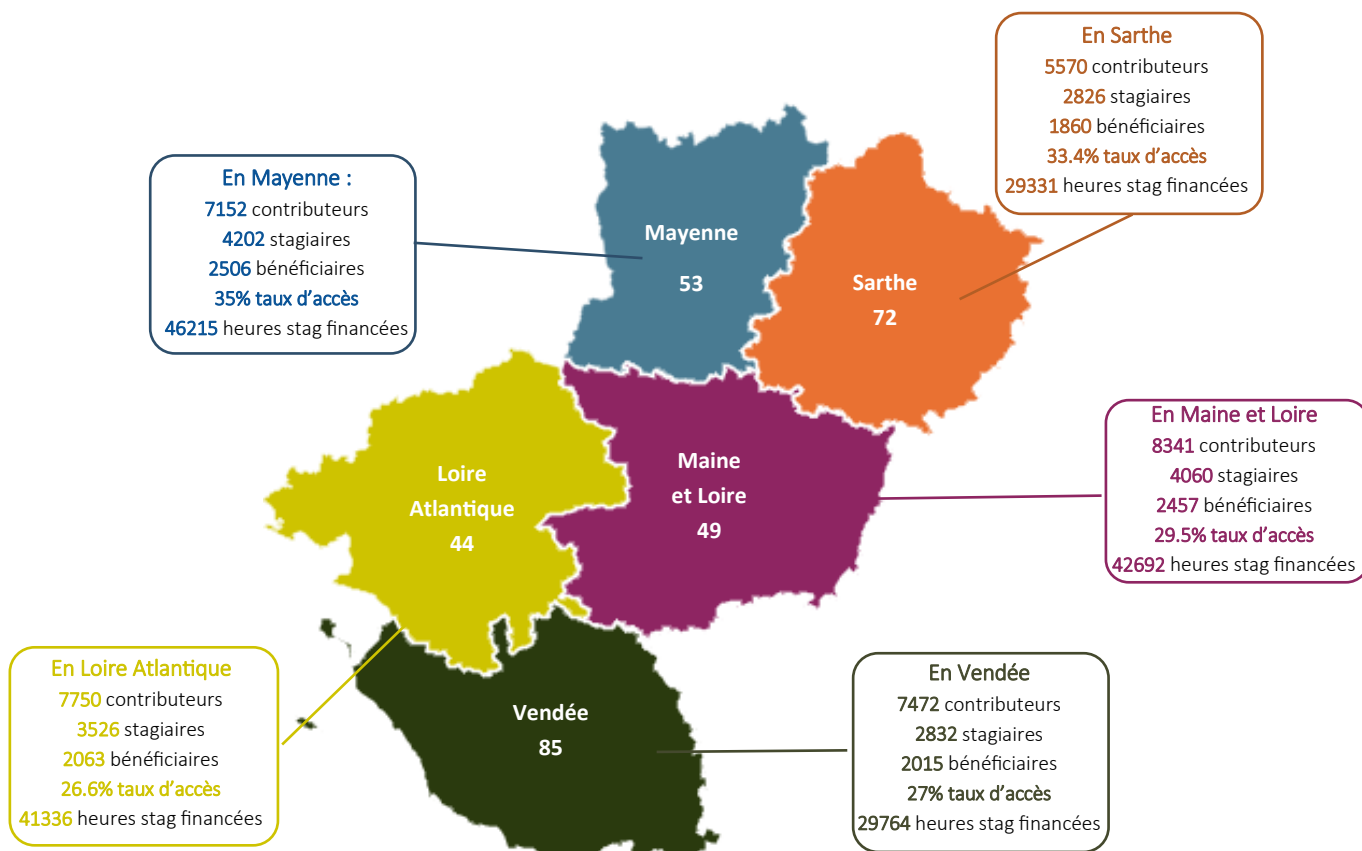


7.9 Nombre moyen de stagiaires
(formations collectives)



11.3 heures pour les formations collectives,
189 338 heures stagiaires financées

En Départements,



Avec Bing

© .GeoNames. TomTom

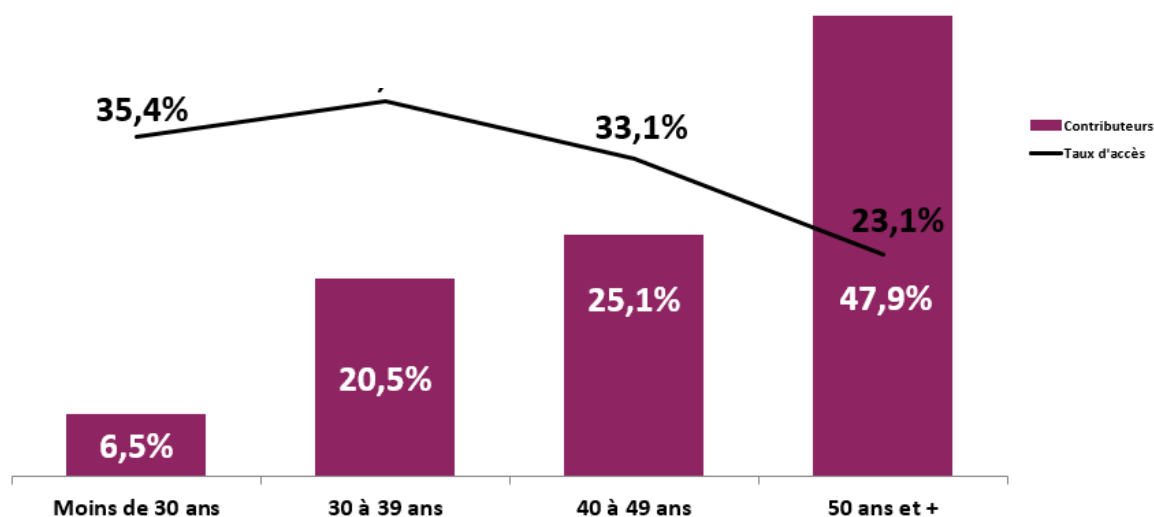
Les financements VIVEA

	Loire Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Nombre de dossiers réalisés	509	595	516	362	424	2 406
Durée moyenne en heures <i>(formations collectives)</i>	11,2	11,7	12,3	10,5	10,0	11,3
Prix moyen achat formation à l'heure stagiaire <i>(formations collectives)</i>	31,7 €	31,4 €	29,6 €	30,4 €	30,7 €	30,7 €
Nombre moyen de stagiaires <i>(formations collectives)</i>	7,3	7,5	8,2	8,8	7,8	7,9
Montant total financé <i>(VIVEA et Cofinancements)</i>	1 193 K€	1 361 K€	1 338 K€	875 K€	882 K€	5 649 K€

Les chiffres clés

	Loire Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Nombre de Contributeurs/trices	7 750	8 341	7 152	5 570	7 472	36 285
dont chefs d'exploitation	6 976	7 748	6 464	4 882	6 869	32 939
dont membres de la famille	195	193	285	282	201	1 156
dont aides familiaux	38	8	31	34	15	126
dont cotisants de solidarité	541	392	372	372	387	2 064
Nombre de Bénéficiaires <i>(contributeur ayant suivi au moins une formation)</i>	2 063	2 457	2 506	1 860	2 015	10 901
Taux d'accès à la formation	26,6%	29,5%	35,0%	33,4%	27,0%	30,0%
Nombre de Stagiaires <i>(contributeur participant à 1 stage. Un même bénéficiaire peut donc être comptabilisé plusieurs fois comme stagiaire)</i>	3 526	4 060	4 202	2 826	2 832	17 446
Nombre d'heures stagiaires financées	41 336	42 692	46 215	29 331	29 764	189 338

- Par tranches :



Le taux d'accès régional augmente significativement pour passer de 26,2 % en 2022 à 30% en 2023, largement supérieur à la moyenne nationale. Le département de la Mayenne conserve un taux d'accès exceptionnel de 35 %.

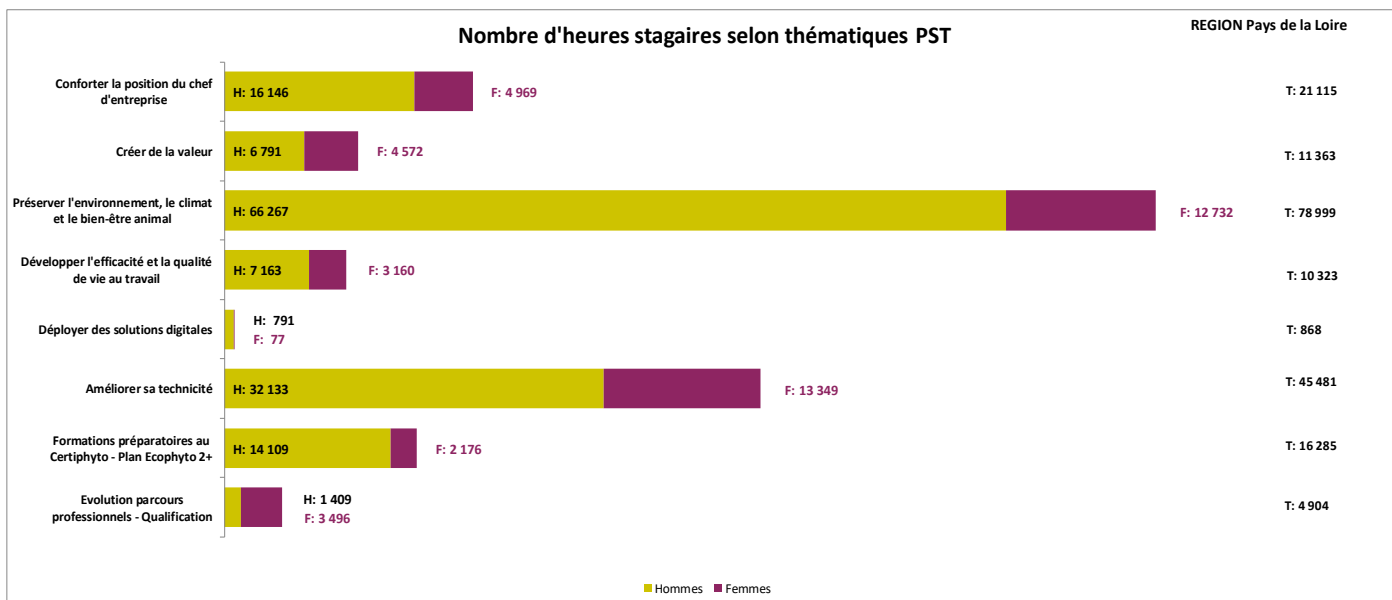
Le taux d'accès des contributeurs de la tranche d'âge des plus de 50 ans augmente en 2023 : il passe de 17,7% à 23%

- Par activité principale :

Activité principale	Pays de la Loire		
	Contributeurs	Bénéficiaires	Taux d'accès
Culture de céréales ; cultures industrielles	12,3%	10,6%	25,7%
Elevage de bovins	35,9%	40,3%	33,7%
Viticulture	3,7%	3,8%	30,5%
Culture et élevage associés	12,3%	14,9%	36,3%
Elevage d'ovins, caprins et équidés	5,2%	3,2%	18,6%
Réalisation et entretien de plantations ornementales	5,1%	1,0%	5,7%
Culture de légumes ; maraîchage	3,6%	3,0%	24,9%
Culture fruitière	0,9%	0,8%	26,6%
Elevage de volailles	6,6%	11,5%	52,4%
Elevage d'autres animaux	3,2%	1,9%	17,2%
Services aux cultures productives	1,6%	1,1%	20,4%
Horticulture ; pépinières	1,2%	0,8%	20,0%
Elevage de porcins	2,1%	3,2%	46,9%
Exploitation forestière, Services forestiers, Sylviculture	0,4%	0,1%	6,4%
Divers	5,7%	3,9%	20,6%
Total	100%	100%	30,0%

Les chefs d'exploitation de la filière volailles doublent leur taux d'accès en 2023. Les éleveurs de porc avec un taux d'accès proche de 50%, battent un record cette année grâce aux formations concernant le référent « bien-être animal ». Dans tous les autres secteurs reflétant la diversité de l'agriculture ligérienne, le taux d'accès à la formation est d'un bon niveau, y compris dans les secteurs qui ne sont pas soumis à des formations obligatoires.

- Nombre d'heures stagiaires selon les thématiques du PST (hors certiphytos)

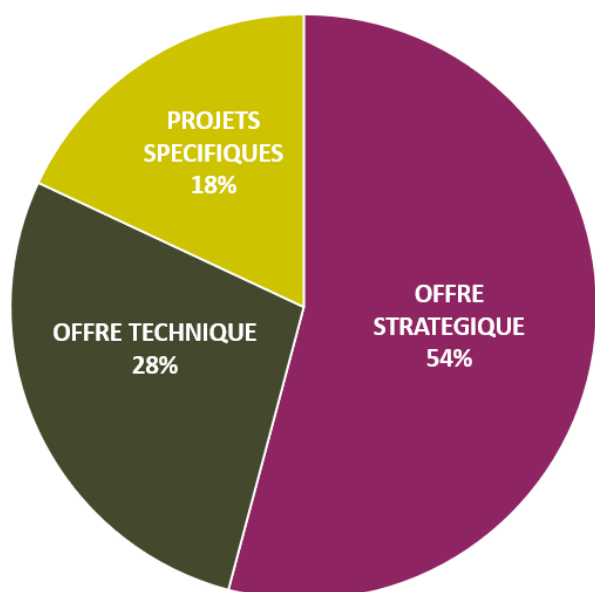


Les plus gros volumes de formation se sont réalisés sur la priorité 3 qui constitue le volet agro-écologique de l'appel d'offres. Les formations obligatoires dans le cadre de la démarche de progrès PCAE et concernant les référents bien-être animal expliquent en grande partie le volume d'activité important sur cette priorité.

Les formations préparatoires au certiphyto de la priorité 7 ont significativement augmenté en 2023.

L'installation est toujours soutenue.

- Répartition des montants financés par type d'offres



L'offre stratégique est constituée des 5 premières priorités de notre appel d'offres (voir graphique ci-dessus)

L'offre technique comprend les thématiques de production animales et végétales, la comptabilité et l'informatique, la conduite d'engins.

Les projets spécifiques constituent les appels d'offres du comité sur des thématiques qu'il souhaite impulser : dialogue sociétal, bien-être et efficacité au travail, changement climatique, PCAE.

La répartition des montants financés sur ces différentes catégories reste sensiblement identique à celle de 2022.

Le partenariat financier en 2023



CE PROJET EST CO-FINANCÉ PAR LA RÉGION
ET LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL.
L'EUROPE INVESTIT POUR LES ZONES RURALES.

FEADER - PAYS DE LA LOIRE

Dans le cadre du programme de développement rural régional 2014-2020 sur le volet formation, le Conseil Régional des Pays de la Loire a prévu une enveloppe de 4.13 M€ composée à 80% de fonds FEADER, soit 3.3 M €. Ce programme a été prolongé jusqu'en 2024.

La mesure 1.1 « Formation professionnelle et acquisition de compétences » du PRDR concerne les actifs des secteurs agricole et forestier. Depuis la mise en œuvre opérationnelle de cette mesure en 2016, VIVEA répond aux appels d'offres du Conseil Régional.

Bilan 2023

En 2023, **558 693 €** de fonds FEADER ont été mobilisés pour **144 actions de formations**, réalisées par **9 organismes** différents.

1284 stagiaires (1151 bénéficiaires) ont participé aux formations et ont bénéficié d'un financement FEADER dont 733 dans le cadre des formations PCAE ce qui représente 57 % de l'effectif des stagiaires total.

19 418 heures/stagiaires de formations ont été réalisées .

Perspectives 2024, dernière année de la programmation :

La demande pour les formations de 2024 porte sur un montant de **499 552 €**.

Cette ressource va permettre d'accompagner en Pays de la Loire le développement des formations visant la triple performance des entreprises, économique, environnementale et sociale.

Les formations devront être terminées au 31/12/2024 car nous sommes en dernière année de programmation.

Le cahier des charges est accessible sur les pages régionales de www.vivea.fr.

Pour être éligibles, les formations doivent être mises en œuvre par des organismes de formation certifiés Qualité. D'une durée comprise entre 14 et 35 heures, elles doivent répondre à l'une des deux grandes thématiques suivantes : l'agro écologie ou le management stratégique de l'entreprise, prenant en compte l'amélioration de la compétitivité, l'organisation et l'amélioration des conditions de travail et la préservation de l'environnement. Les formations répondant au cahier des charges « démarche de transition » sont éligibles.

Cet investissement du Conseil Régional par la mobilisation des fonds du FEADER est une vraie opportunité de développement de la formation en Pays de la Loire. Les conseillères VIVEA sont disponibles pour répondre aux questions des organismes de formation quant à l'éligibilité de leurs projets au cahier des charges FEADER.

Véronique MONTABRIE,
Conseillère VIVEA Délégation Ouest

**Troisième convention conclue entre
la Coopération Agricole Ouest et VIVEA**



De nouveaux objectifs pour la troisième convention entre VIVEA et LCAO

Cette 3^{ème} convention, signée le 4 mai 2023, lors de l'Assemblée Générale de la LCAO, entend valoriser la formation comme moyen d'accompagnement de la stratégie des coopératives. Les collaborations entre LCAO et VIVEA vont s'accroître afin de promouvoir la valeur ajoutée du collectif en formation comme dynamique d'acquisition de compétences, d'échanges entre agriculteurs et d'aide à la décision.

Ainsi, un des principaux enjeux pour les coopératives comme pour le monde agricole est de renouveler les générations et donc leurs administrateurs. C'est pourquoi l'accompagnement des coopératives pour permettre l'acquisition des compétences de leurs élus à la gouvernance coopérative est un axe majeur de cette convention. Les formations Rochdale, DéfiCoop, et des formations de responsables internes aux coopératives seront financées par VIVEA comme celle des élus de territoires bâtie sur mesure pour Terrena.

Un autre enjeu est d'accompagner les chefs d'entreprises agricoles dans les grandes évolutions de l'agriculture tout en garantissant la viabilité économique des entreprises. Pour ce faire, l'accent sera mis sur les formations techniques, de pilotage stratégique et de management des exploitations visant leur sécurisation et la maîtrise des risques.

Le déploiement de ces actions s'appuiera sur les dispositifs locaux notamment les appels d'offres spécifiques. Les modalités de formation innovantes seront également mises en avant : formations mixtes digitales, accompagnement individualisé, format court.

Des actions seront proposées aux coopératives, notamment des webinaires thématiques et une journée/atelier « Quelle place de la formation dans nos coopératives pour accompagner nos adhérents ? » programmée pour mars 2025.

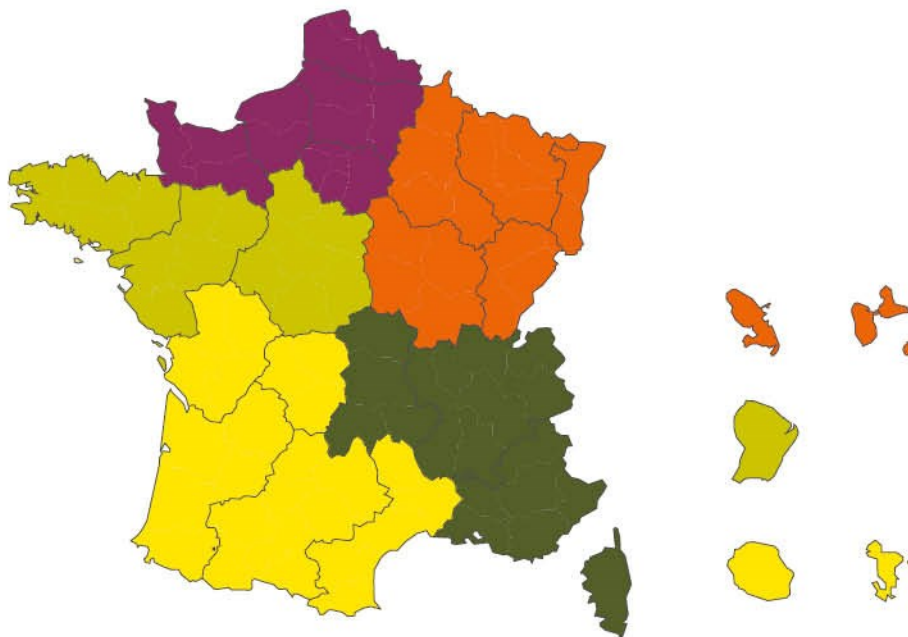
Quant au 1^{er} webinaire, il a eu lieu le 6 décembre 2023. Une dizaine de coopératives ont assisté à la présentation du cadre de financement de VIVEA, des offres d'accompagnement de VIVEA (offre de service prescripteurs) et de LCAO, de la formation des élus de territoires de Terrena et des possibilités pédagogiques telles que les FMD et les formats courts.

Enfin, cette nouvelle convention a été élargie à la Normandie, qui a rejoint LCAO à l'occasion de l'Assemblée Générale 2023, lors d'une séance de signatures fin janvier 2024.

Cécile DELIN,
Conseillère VIVEA Délégation Ouest

VOS CONTACTS

vivea



NORD OUEST

516 rue Saint-Fuscien
80000 - Amiens
Tél. : 03 22 33 35 60
contactnordouest@vivea.fr

QUEST et GUYANE

9 rue André Brouard
49100 - Angers
Tél. : 02 41 21 11 34
contactouest@vivea.fr

SUD EST

Agrapôle
23 rue Jean Baldassini
69364 - Lyon Cedex 07
Tél. : 04 37 65 14 05
contactsudest@vivea.fr

SUD, LA RÉUNION et MAYOTTE

Immeuble Innopolis Bât-B
414 rue de la découverte
31670 - Labège
Tél. : 05 61 00 31 90
contactsud@vivea.fr

EST, MARTINIQUE et GUADELOUPE

12 rue de Franche-Comté
Valparc
Espace Valentin Est
25480 - École-Valentin
Tél. : 03 81 47 47 41
contactest@vivea.fr

SIÈGE SOCIAL

81 boulevard Berthier
75017 - Paris
Tél. : 01 56 33 29 00
contactsiege@vivea.fr

SIREN 440 656 247

Directrice de la publication : Bernadette VERDIER

Conseillères : Véronique MONTABRIE, Chrystelle LEFEUVRE et Morgane HUSSON

Mise en page : Véronique DURAND



www.vivea.fr

